



FRAIS D'APPROCHE DES LIBRAIRES À L'ÉTRANGER

D'après une enquête réalisée auprès de 34 libraires membres de l'AILF
par l'Association internationale des libraires francophones à la demande de Madame la Ministre
de la Francophonie et avec le soutien du Centre national du Livre - Ministère de la Culture et de la
communication

SOMMAIRE

Méthodologie et présentation de l'échantillonp 1

- Une enquête qui se veut synthétique
- Une cartographie à l'échelle de la planète

Premiers obstacles : les taxes douanières et la TVA sur le livre.....p 2

- Dans beaucoup de pays encore, des taxes sont appliquées sur le livre et leur montant varie d'un pays à l'autre avec une fourchette allant de 1 à 35%
- La TVA sur le livre, une réalité pour 12 pays, avec une échelle de 4 à 20 %

Une majoration comprise principalement entre 20 et 40 %p 3

- De 10 à 20 % pour 32 % de l'échantillon soit 10 pays
- De 20 à 40 % pour 40 % de l'échantillon soit 12 pays
- De 50 à 100 % pour 16% de l'échantillon soit 5 pays
- De 100 à 180 % pour 10% de l'échantillon soit 3 pays

Détails des frais s'ajoutant à la TVA et à la taxe douanière.....p 5

- 7 types de facteurs extérieurs à la librairie
- 3 types de facteurs intrinsèques à la librairie
- A travers cinq témoignages, démonstration du calcul de prix, une équation plus complexe que de simples chiffres.

Contexte politique, recommandationsp 10

- 1- Les accords cadres internationaux
- 2- Pays ayant ratifié les accords de Florence
- 3- Pays ayant ratifié les accords de Florence et pratiquant des taxes douanières
- 4- Des accords de Florence à un lobbying plus bilatéral

Recommandations de l'AILF aux Ministres de la Culture des quinze Etats ouest- africains formant la CEDEAO.....p. 11

MÉTHODOLOGIE ET PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON

1-Une enquête qui se veut synthétique

Notre enquête est quantitative et qualitative et porte sur trois aspects relatifs à l'importation de livres francophones.

- le pourcentage de taxe douanière
- le pourcentage de TVA appliquée sur le livre
- le pourcentage d'augmentation appliquée au prix public français du livre pour obtenir son prix de vente final en librairie à l'étranger (en spécifiant le mode de transport).

Nous avons également intégré des éléments qualitatifs apportés par les libraires permettant de comprendre l'ensemble des frais d'importation que le libraire a à sa charge et justifiant du calcul de prix de vente final.

Ces questions ont été envoyées à l'intégralité de nos 100 membres et nous avons obtenu plus de 30% de réponses.

2-Une cartographie à l'échelle de la planète

Les 34 réponses couvrent 30 pays soit 7 zones géographiques francophones et non francophones et émanent de dirigeants de librairies de toutes les tailles.

- Afrique subsaharienne : 9 pays (Burkina Faso, Cameroun, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad)
- Europe : 5 pays (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne)
- Asie et Océanie : 5 pays (Australie, Cambodge, Mongolie, Taïwan, Thaïlande)
- Proche et Moyen Orient : 4 pays (Egypte, Emirats Arabes Unis, Liban, Syrie)
- Amérique du Sud : 3 pays (Argentine, Brésil, Chili)
- Maghreb : 2 pays (Maroc, Tunisie)
- Océan indien : 1 pays (Comores)

PREMIERS OBSTACLES : LES TAXES DOUANIÈRES ET LA TVA SUR LE LIVRE

1-Dans beaucoup de pays encore, des taxes sont appliquées sur le livre et leur montant varie d'un pays à l'autre avec une fourchette allant de 1 à 35%

47 % appliquent une taxe douanière

Liste des 14 pays : Burkina-Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Egypte, Mali, Maroc, Mongolie, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Syrie, Tchad, Tunisie.

Des cas de figures différents

- Taxe douanière comprise entre 1 et 2.5 % : Tunisie (1%), Tchad (2%), Sénégal et Côte d'Ivoire (2.5%)
- Taxe douanière comprise entre 5 et 7.5 % : Egypte (5%), Mongolie (5%), Cameroun (5.5%), Syrie (6%), Burkina (6.5%), Maroc (7%), Mali et Niger (7.5%)
- Taxe douanière comprise entre 19 et 35% : Comores (19.25%) et RDC (35 %)

53% n'appliquent pas de taxe

Liste des 16 pays : Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Belgique, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chypre, Emirats Arabes Unis, Espagne, Liban, Maroc, Rwanda, Taïwan, Thaïlande. Aujourd'hui, les marchandises circulent librement sur le territoire des États de l'Union européenne ce qui explique l'absence de taxe douanière aux frontières de l'Allemagne, de l'Espagne, de Chypre, de la Belgique, de la Bulgarie et des 22 autres pays qui composent l'UE.

2-La TVA sur le livre, une réalité pour 12 pays, avec une variation de 4 à 20 %

42 % appliquent une TVA sur le livre

Liste des 12 pays : Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chypre, Comores, Espagne, Mali, Mongolie, Taïwan.

58% n'ont pas de TVA sur le livre

Liste des 17 pays : Argentine, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Emirats Arabes Unis, Egypte, Liban, Maroc, Niger, RDC, Rwanda, Sénégal, Syrie, Tchad, Thaïlande Tunisie.

UNE TVA VARIANT DE 4 % A 20%

- 5 pays ont une TVA < 7 % : Espagne (4%), Chypre et Taïwan (5%), Belgique (6%), Allemagne (7%).
- 4 pays ont une TVA de 10 % : Australie, Mongolie, Cambodge, Comores
- 3 pays ont une TVA allant de 18 à 20 % : Mali (18%), Chili (19%), Bulgarie (20%)

UNE TABELLE MAJORITAIREMENT COMPRISE ENTRE 20 ET 40 %

Pour 70% des personnes interrogées, la majoration varie de 10 à 40% et n'est pas tant liée à la situation géographique mais plutôt à une succession de frais qui se répercutent sur le prix de vente final. **Les majorations les plus élevées concernent 30 % des personnes interrogées** exerçant dans des zones éloignées ou reculées nécessitant plusieurs moyens de transport (Afrique/ Amérique latine principalement) et des taxes ou TVA élevées. La plupart des libraires utilisent le transport aérien.

1-Majoration allant de 10 à 20 % pour 32 % de l'échantillon soit 10 pays

Liste des pays : Belgique, Côte d'Ivoire, Espagne, Liban, Rwanda, Sénégal, Syrie, Thaïlande, Tunisie.

Pays du pourtour méditerranéen, d'Afrique et Thaïlande qui, malgré la distance, parviennent à maintenir une faible majoration.

En Thaïlande, un livre à 10 € est vendu 12,5 €
+ 25% par avion

Au Rwanda, un livre de 10 € est vendu à 11 €
+ 10% par avion

En Côte d'Ivoire, un livre coûtant 10 € est vendu entre 11 € (par bateau) et 12 € (par avion)
+10% par bateau et + 20% par avion

En Tunisie, un livre de 10 € est vendu entre 10,82 € ou 11,2 €
+12% par avion, route, maritime et Poste
+ 8,2% en maritime exclusivement

Au Liban, un livre à 10€ est vendu 11 €
+10% par avion

En Syrie, un livre de 10€ est vendu à 11.1€
+ 11 % par avion

Au Sénégal, un livre à 10 € est vendu 11,5 €
+15% par avion

En Espagne, un livre à 10€ est vendu 11,5€
+15% par avion

En Belgique : si le livre est acheté directement en France : le livre est vendu à 10 €, si le livre est acheté auprès d'un importateur exclusif, le livre est vendu à 11.80 €
+0% ou 18%

2-Majoration allant de 20 à 40 % pour 40 % de l'échantillon soit 12 pays

Liste des pays : Allemagne, Australie, Burkina-Faso, Cambodge, Cameroun, Chypre, Egypte, Emirats arabes unis, Maroc, Niger, Mongolie, Tchad.

Concerne la quasi-totalité des zones géographiques (Proche et Moyen Orient, Afrique subsaharienne, Océanie, Asie, Maghreb, Europe). La moitié des pays ont une taxe douanière allant de 5 à 7 % : Egypte (5%), Mongolie (5%), Cameroun (5.5%), Burkina-Faso (6.5%), Maroc (7%) et Niger (7.5%). Pour la Mongolie et le Cambodge s'ajoute une TVA à 10%.

En Egypte, un livre à 10 € est vendu à 14 €
+ 40 % par avion

Au Niger, un livre à 10 € est vendu à 14 €
+35-40% par avion

Au Cameroun, un livre à 10 € est vendu à 13 € (par bateau) et 13.5€ (par avion)
+30% par bateau et 35% par avion

En Australie, un livre à 10 € est vendu à 13 €
+30% en (par avion)

En Mongolie, un livre à 10 € est vendu à 13 €
+30% par avion

Au Tchad, un livre à 10 € est vendu à 12,76 €
+27,6 % par avion

Au Burkina Faso, un livre à 10 € est vendu 13.5 € (par avion) et 12.5 € (par bateau)
+ 25% (par bateau) 35% (par avion)

Au Maroc, un livre à 10 € est vendu entre 11,5 € et 12,5 €
+15 à 25% par avion

Aux Emirats arabes unis, un livre à 10 € est vendu à 12,2 €
+22% par avion

En Allemagne, un livre à 10 € est vendu à 12.5 €
+20 à 30% (en semi-express ou express)

A Chypre, un livre de 10 € est vendu à 12 €
+20% par avion

Au Cambodge, un livre à 10 euros est vendu 12 €
+ 20% par avion

3-Majoration allant de 50 à 100 % pour 16% de l'échantillon soit 5 pays

Liste des pays : Argentine, Brésil, Bulgarie, Chili, Taïwan.

Concerne principalement l'Amérique du Sud, un pays d'Asie et un d'Europe centrale. Il s'agit ici de pays éloignés situés à plus de 10 000 km de la France (Amérique du Sud et Asie), à l'exception de la Bulgarie.

Les frais de transport expliquent en partie cette majoration mais c'est surtout la TVA excessive pour le Chili et la Bulgarie (de 19 et 20% respectivement) qui est à l'origine de cette majoration car il n'y a pas de taxe douanière pour ces deux pays.

Au Chili, un livre à 10 € est vendu 19 €

+90% par avion

En Bulgarie, un livre de 10€ est vendu à 17 à 18€

+ 70-80% par avion

En Argentine, un livre de 10€ est vendu à 16,50 €

+65% par avion

A Taïwan, un livre à 10€ est vendu 16,00 €

+60% par avion

Au Brésil, un livre à 10€ est vendu 15 €

+ 50% par avion

4-Majoration allant de 100 à 180 % pour 10% de l'échantillon soit 3 pays

Liste des pays : Comores, Mali et République Démocratique du Congo.

Pays représentant l'Afrique centrale et l'Océan indien pour qui les frais sont dus en partie à leur enclavement d'où des frais de transports élevés et auxquels s'ajoutent en l'occurrence pour 2 pays des taxes, voir des TVA très importantes.

Au Mali, un livre à 10 euros est vendu 25 € (par avion)

+150% par avion

Aux Comores, un livre à 10 € est vendu 24,70 € (par avion) ou 18,4 € (par bateau)

+ 147% par avion

+ 88.4 % par bateau

En République démocratique du Congo, un livre à 10 € est vendu en moyenne à 24 € (par avion) ou à 17.5 € (par bateau)

+140% par avion

+ 75% par bateau

DÉTAILS DES FRAIS S'AJOUTANT À LA TVA ET À LA TAXE DOUANIÈRE

L'explicatif de cette majoration relève d'un calcul complexe et différent d'une librairie à l'autre. Plusieurs facteurs interviennent et montrent qu'il ne s'agit pas que d'une question d'éloignement. La preuve, un livre à 10 euros est vendu légèrement moins cher en Argentine ou à Taiwan qu'en Bulgarie.

1-Sept facteurs extérieurs à la librairie

1/Frais de dédouanement

Les frais de dédouanement varient selon

-1-**Le produit** (taxé différemment selon qu'il s'agit d'un CD ou DVD car non reconnu comme étant à caractère éducatif). « *Les livres-DVD ou les livres-CD ne sont pas dédouanés ce qui comprend beaucoup de manuels de FLE* ». Le libraire en l'occurrence du Cambodge explique qu'il devrait payer une taxe de 35% du fait du matériel audiovisuel mais dont il a pu être exempté grâce à l'intervention de l'Alliance Française. Ce qui n'est pas le cas de tous les libraires.

-2-**Le fonctionnement des douanes locales** ; au Mali, il faut compter « *15 centimes d'euros le kilo de frais de dépotage (sachant qu'en général les livraisons peuvent faire des centaines de kilos) et 40 euros de frais de retrait de la lettre de transport aérien- LTA* ».

2/Frais de transport international

Les frais de transport international comprennent l'enlèvement, le tri et le coût du transport. Ces frais restent élevés même s'ils sont subventionnés à des degrés différents par le Ministère de la Culture et de la Communication sur l'intégralité de certaines destinations -Afrique francophone, Amérique latine, Océan indien, Maghreb, ou sur quelques pays : Liban, Egypte, Emirats arabes unis, Palestine pour le Proche et Moyen Orient, Cambodge, Laos, Thaïlande, Vietnam pour l'Asie et l'Océanie ou selon le tonnage, pour certains pays d'Europe occidentale.

Le Ministère a confié la gestion de cette «Subvention Transport» à la Centrale de l'Édition. Une grande partie de l'aide au transport est allouée aux DOM : gratuité du transport maritime (subvention de 100% et subvention de 50% sur le transport aérien). Cette aide au transport du livre vers les DOM vise à réduire les frais d'approche, de manière à permettre l'application de la Loi de 1981.

Grâce à ce soutien, les libraires minimisent la majoration comme le soutient Olivier Jeandel en Thaïlande, directeur de Carnets d'Asie. « *Notre majoration, fort raisonnable vu notre distance de la métropole, est rendue possible par la subvention transport du ministère accordée à l'Asie du sud-est* ».

Selon les retours de libraires de l'AILF portant sur le détail des frais d'approche, il semblerait que les frais de transport représentent de 30 à 60% du montant total des frais d'approche. Selon le mode de transport, le cout varie du simple au quadruple entre le maritime et l'aérien.

3/ Frais de transitaire

Les frais de transitaire comprennent la livraison en librairie si le libraire le souhaite. Pour ceux-là s'ajoutent alors des frais supplémentaires. La subvention Transport (pour les destinations qui en bénéficient) s'applique aussi à cette partie locale du transport.

4/Frais annexes éditeurs :

Il s'agit de frais de facturation, de manipulation, d'emballage, souvent volumineux et peu économiques. C'est le cas en particulier d'Interforum et d'Hachette.

5/Retours difficiles ou très coûteux :

Les retours peuvent être autorisés pour les libraires à l'étranger, mais pour optimiser sa rentabilité, le libraire doit faire de l'achat ferme, soit s'engager à vendre ce qu'il a acheté.

6/ Délais de livraison parfois assez longs

Pour certains libraires, il est difficile de tenir une trésorerie lorsqu'il faut payer les éditeurs au moment où l'on reçoit les colis. « *Pour une facture à 90 jours, le libraire doit payer son fournisseur en même temps qu'il réceptionne les colis* » nous rapporte Judith Egoumé, Librairie professionnelle de Douala, Cameroun.

7/ Fluctuation du taux de change et frais bancaires en fonction du mode paiement accepté par l'éditeur et le volume de commandes à cet éditeur

La valeur de la marchandise au moment où elle est achetée n'est pas la même qu'au moment où elle est vendue. Souvent c'est à perte comme l'indique Jacques Bernard, directeur de la Librairie Le Forum en Australie « *Nous devons aussi tenir compte des fluctuations €/A\$. Dans les 5 dernières semaines, on est passé de 1€ = A\$1.20 à A\$1.35. Qui sait ce que sera le taux de change dans 90 jours lorsque la facture sera à payer? Nous devons prendre quelques assurances pour éviter les surprises de 2008* ». ndlr -témoignage daté de novembre 2012

2-Deux éléments intrinsèques au fonctionnement de la librairie

1/ Remise éditeurs

Celle-ci varie selon l'éditeur, le pays et le libraire qui la répercutera sur le prix de vente. Certains éditeurs pratiquent la remise sur le prix HT, d'autres sur le prix TTC. Ces remises sont extrêmement variables. Hachette reste le seul à vendre sur la base du prix TTC à l'étranger, ce qu'il justifie pour des raisons historiques. Seuls quelques éditeurs font un réel effort de bonification afin de s'adapter au faible pouvoir d'achat des pays à l'export.

2/ Péréquation interne : le libraire joue entre faible et forte rotation pour équilibrer les prix et répercuter les subventions attribuées dans le cadre des commissions d'aide à la librairie à l'étranger du Centre national du Livre.

« *Je distingue les commandes de clients (moins chères), les genres de livres, bref je n'ai pas un barème fixe et je fais dans la dentelle souvent mais c'est trop difficile à expliquer. Beaucoup d'exceptions, notamment les livres pour lesquels nous avons obtenu une subvention du CNL, vitale pour la survie de nos librairies* ». Maryline Noël, directrice de la librairie Le comptoir au Chili.

3-A travers cinq témoignages, démonstration du calcul de prix, une équation plus complexe que de simples chiffres.

Cambodge - Olivier Jeandel, Carnets d'Asie et ayant une autre librairie en Thaïlande.

« Pour comprendre le calcul du prix de vente, il faut d'abord prendre en compte 10% de TVA réglée à l'importation et que le commerçant récupère ensuite sur ses ventes. A noter la lenteur des procédures d'importation en comparaison avec la Thaïlande. Par ailleurs, les frais de stockage et les tarifs appliqués par les transitaires sont bien plus élevés qu'en Thaïlande. Comme nous ne pouvons pas -dans un pays à faible niveau de revenu- trop majorer le prix du livre, nous appliquons une majoration même moindre à celle de la Thaïlande : 20%. Nous réduisons donc notre marge au Cambodge et les aides du CNL dans le domaine du développement des fonds nous ont donc souvent aidé à rétablir notre rentabilité dans un pays où les ventes de livres sont bien moins importantes pour nous qu'en Thaïlande. Sans oublier que l'Institut français nous soutient aussi significativement en nous accueillant dans ses locaux et en nous appliquant un loyer modéré. Sinon, nous ne pourrions maintenir cette activité de librairie exclusivement francophone. Nous pratiquons des remises de 5 à 10% en fonction de la «générosité» des éditeurs, car notre marge est déjà réduite. Nous expliquons à nos clients qu'il est plus facile pour nous de faire un geste avec les livres publiés par des éditeurs relevant des groupes Gallimard-Flammarion-Editis-Seuil-La Martinière que de ceux appartenant au groupe Hachette par exemple »

Thaïlande - Olivier Jeandel, Carnets d'Asie

Pays de cocagne pour le livre. Signataire des Accords de Florence que le Royaume respecte : pas de taxe d'importation sur le livre, et pas de TVA sur le livre. A condition que le livre importé relève de «l'éducatif» ponctuellement, en fonction du contrôle effectué par les douanes, il peut-être appliqué une taxe sur les thrillers/polars qui ne sont pas à juste titre considérés comme des livres éducatifs. Mais pas de problème avec la fiction en général et les beaux-livres par exemple. Seul vrai souci : les livres-DVD ou les livres-CD. Ce qui comprend beaucoup de manuels de FLE. Nous devrions payer une taxe de 35% du fait du matériel audiovisuel mais nous sommes exemptés grâce à l'intervention de l'Alliance Française. Nous majorons de 25% le prix public français pour couvrir nos frais (frêt, transitaire local, et tous les autres frais d'approche). Cette majoration, fort raisonnable, vu notre distance de la métropole est rendue possible par la subvention transport de la centrale de l'édition accordée à l'Asie du sud-est. Sinon, nos prix seraient au moins majorés de 35%... sinon un peu plus... ce qui ne serait pas possible. Nous réduirions alors notre marge. Mais comme nous appliquons très souvent une remise de 5 à 10% à nos clients, le prix français n'est souvent majoré que de 15%. Nous réduisons donc notre marge, ce qui est rendu possible car nous ne payons pas de TVA ».

Bulgarie – Jacqueline Wagenstein, Librairie Colibri.

« Il est difficile de dire le prix pour un livre de 10 €, car avec chaque éditeur, les remises sont différentes et varient de 50% à 15%. Si l'on prend le cas de 30% de remise en dehors de la taxe douanière qui ne s'applique pas en Union européenne, il faut cumuler pour le transport - 25%, la TVA - 20%, remises pour les distributeurs - 30 %, logistique en Bulgarie, paiement du personnel, conservation en stock, communication avec les clients et autres charges -20% et pour le gain - 20%. Ainsi, le prix final revient aux alentours de 17-18 € ».

Chili -Maryline Noël, Le comptoir

« Il n'y a pas de droits de douane à proprement dit au Chili sur les LIVRES (15% sur ce qui les accompagnent quelquefois CD / CD Rom/puzzles etc). C'est l'Accord Uruguayen. Mais environ 13% de frais de douane divers auxquels il faut ajouter 19% de TVA, jusqu'à 30 % de transport aérien. Cependant, il y a beaucoup d'exceptions, notamment concernant les livres pour lesquels nous avons obtenu une subvention du CNL, vitale pour la survie de nos librairies. C'est toujours frustrant de donner ces chiffres à sec, il y a tellement d'éléments qui rentrent en compte dans la décision d'un Prix de vente public (PVP). Je distingue les commandes de clients (moins chères), les genres de livres, bref je n'ai pas un barème fixe et je fais dans la dentelle souvent mais c'est trop difficile à expliquer ».

Hong Kong- Madeline Progin, Librairie Parenthèse, Hong Kong

« A Hongkong, pas de TVA, pas de taxes douanières, à peine 1% pour dédouaner, mais c'est juste administratif. Nous travaillons en aérien, sauf pour les envois de manuels, rentrée scolaire et rentrée alliance française. Par contre environ 20% de frais de transport, et même 25% et des frais export de 2,5 à 3% ajoutés par les distributeurs, en particulier Hachette Livres International (HLI) qui n'a jamais non plus vendu ses livres en hors taxe, nous achetons donc au prix public majoré de ces 2,5 - 3 %, chez HLI. Nous avons également de gros problèmes de loyer, nous payons plus de 6000 euros par mois, dans les étages d'un immeuble de bureau. Et toutes nos commandes sont fermes, car les retours coutent trop cher. Nous pratiquons une remise de 10% attribuée aux profs, étudiants etc...et sur la carte de fidélité. Nous vendons aussi directement aux établissements scolaires et universitaires de Hong Kong. Au lycée français, nous vendons aux prix public TTC français avec une remise de 15% sur ce prix public. Nous vendons en € à l'alliance française, nous vendons également en € et la remise est de 18% sur les prix publics TTC français. Aux établissements de Hong Kong, nous vendons au prix librairie, en HK dollars avec une remise de 15% ».

Tunisie- Selma Jabbès, Al Kitab

« La TVA est de 0% sur les livres, mais de 18% sur les cahiers d'exercices, livres illustrés, coloriages, livres-coffrets, livres avec CD ou DVD, etc... Le taux de change varie entre 1€=1,9 DT et 1€=2,1DT et nous appliquons une tablette qui varie entre 2,2 et 2,4 en fonction de l'éditeur et du mode de transport sachant que le transport par avion peut atteindre 30% du montant de la facture sinon plus soit des frais d'approche variant entre 10% et 35% au total. Le plus souvent nous appliquons une tablette de 2,3 ».

CONTEXTE POLITIQUE, RECOMMANDATIONS

1-Les Accords cadres internationaux

Quatre documents cadres sont à prendre en considération, chacun apportant un élément de réponse différent. Le seul cependant apportant une réponse concrète à la question de la circulation et commercialisation du livre est l'Accord de Florence dont l'actualité pose toutefois question.

1/ **L'accord de Florence de 1950** ratifié par une centaine de pays (liste plus bas) indique que « *les livres, les journaux, les périodiques et de nombreuses autres catégories d'imprimés jouissent de la franchise douanière* ». L'exonération n'est pas limitée aux livres présentant un caractère éducatif, scientifique ou culturel. Le principe multilatéral vaut pour l'ensemble des signataires.

2/ **Le protocole annexe de Nairobi de 1976** – qui dépend de l'Accord de Florence – élargit les champs de compétence à d'autres matériels et compte moins de signataires.

3/ Plus récemment **les accords de l'OMC** au milieu des années **1990** ont relativisé et actualisé l'Accord de Florence en faisant baisser grandement les droits de douanes dans l'ensemble des 153 pays membres de l'OMC sans pour autant apporter une spécificité sur le livre. Le principe fondateur étant d'encourager un commerce équitable et respectueux : les réductions appliquées à un produit sont censées être les mêmes sur tous les pays, même si les pays développés avaient obligation de diminuer plus rapidement ces frais que les pays en développement.

4/ Enfin en **2005**, la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco** permet aux Etats membres de protéger les biens et services de leur territoire tout en restant ouverts à l'importation de produits issus d'autres pays. Selon cette convention, les biens culturels « *ne doivent pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale* ».

2-Pays ayant ratifié les Accords de Florence :

Afghanistan, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Iles Salomon, Iran, République islamique d'Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Monaco, Monténégro, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire du Laos, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint Siège, Saint-Marin, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

- 3- Pays ayant ratifié les accords de Florence et pratiquant des taxes douanières

En se référant à l'accord de Florence, il semblerait que sur les 100 pays signataires, la plupart des 30 pays couverts par notre enquête, sont signataires, à l'exception de 12 pays (Argentine, Brésil, Chili, Mongolie, Taiwan, Mali, Sénégal, Tchad, Comores, Emirats arabes unis, Liban, Syrie).

A la lecture de ces informations, 8 pays appliquent des taxes alors qu'ils sont signataires de l'Accord de Florence. C'est le cas de la Tunisie, de la Côte d'Ivoire, de l'Egypte, du Cameroun, du Burkina, du Maroc, du Niger et du Congo.

4- Des accords de Florence à un lobbying plus bilatéral

D'après des échanges avec des responsables de l'Unesco*, les accords de Florence sont avant tout historiques. Ils ont été conçus dans un climat d'après guerre et de guerre froide. Aujourd'hui, le marché est beaucoup plus ouvert et beaucoup plus multilatéral ce qui pose à l'inverse des questions de protection nationale. C'est ce qui d'ailleurs a motivé la Convention de l'Unesco de 2005 visant à encourager des espaces protégés, à sauvegarder les langues nationales et la diversité culturelle. Cette Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles vise aussi à encourager à l'échelle nationale une véritable politique en faveur du livre.

Par ailleurs, la détaxation n'a jamais été exigée car il n'y avait pas de structure de pénalisation. Il n'y a pas de monitoring non plus réalisé pour analyser les évolutions à ce niveau. Dans certains pays, la taxe sur le papier est telle que c'est parfois plus simple d'importer des livres*.

En l'absence de cadre législatif international reconnu, il nous faut, comme cela a été demandé par Madame la Ministre de la Francophonie, donner en tant qu'association un retour sur la réalité du terrain et c'est bien l'objet de ce rapport qui indique l'ensemble de ces frais d'approche qui conduisent le libraire à majorer le prix du livre.

Toute action de lobbying dans le cadre de relations bilatérales auprès des ministres de la culture est à activer pour agir en faveur d'une détaxation du livre et des produits culturels. Toute rencontre réunissant les acteurs politiques internationaux doit être une opportunité pour revenir sur ces enjeux, comme la rencontre des ministres de la culture des pays de la Cédéao pour laquelle une note jointe à ce dossier a été rédigée.

* D'après un échange avec Mauro Rossi, responsable des politiques du livre à l'Unesco de 2003 à 2009.

RECOMMANDATIONS DE L'AILF AUX MINISTRES DE LA CULTURE DES QUINZE ETATS OUEST AFRICAINS FORMANT LA CEDEAO, EN FAVEUR DE L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE PRENANT EN COMPTE LES CRITÈRES SUIVANTS :

1-Améliorer l'accès aux appels d'offres et aux marchés publics pour les librairies locales

Soutenir la librairie indépendante de proximité, c'est appuyer la vitalité du tissu culturel local.

La librairie est l'ultime maillon d'une chaîne qui nécessite une approche à la fois culturelle et économique : elle cherche à valoriser un assortiment de qualité dans le respect de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco tout en maintenant sa structure commerciale.

Pour combiner les deux approches, elle doit pouvoir s'appuyer sur des commandes institutionnelles et sur des appels d'offres à la hauteur de ses moyens, ce qui implique

-1/que les appels d'offres publics soient

1/ proposés en priorité aux libraires locaux, nationaux (et non à des revendeurs occasionnels non agréés ou à des grossistes, ou encore à des libraires installés à l'étranger)

2/accessibles aux librairies locales c'est-à-dire parcellisés afin que tous les libraires puissent y répondre

-2/que les commanditaires institutionnels de ces appels d'offres se fondent sur des critères qualitatifs et non quantitatifs pour disposer d'ouvrages de qualité conçus par des professionnels et ne résultant pas d'un photocopiage –proche du « pillage ».

-3/d'accepter en conséquence l'implication des frais de transport et autres frais d'approche ainsi que la rémunération de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, dans le calcul du prix du livre.

Les entreprises culturelles constituent une force économique de par le nombre d'emplois qu'elles génèrent et de par leur contribution au produit national brut du pays. Mais il s'agit d'un secteur dont la marge bénéficiaire est faible, le marché difficile à percer car il doit commercialiser une marchandise qui n'est pas reconnue comme un produit de première nécessité. Ce produit culturel a un cout peu adapté au pouvoir d'achat local car il est soumis à des frais d'importation élevés.

2-Encourager la détaxation du livre (exonération des taxes douanières et de TVA sur le livre)

Le livre n'est pas une marchandise comme les autres, il s'agit d'un produit culturel, outil d'apprentissage, d'éveil, d'évasion et d'imagination et de construction de la pensée.

A ce titre, il peut être reconnu comme un bien de première nécessité afin de faciliter sa libre circulation principalement quand la demande en livres ne peut être satisfaite par la production locale.

Les obstacles qui s'opposent à sa circulation pénalisent le libraire et le lecteur, à commencer par les taxes douanières appliquées dans certains pays africains pourtant signataires de l'accord de Florence de 1950 et reconnaissant que « les livres, les journaux, les périodiques et de nombreuses autres catégories d'imprimés jouissent de la franchise douanière ».

Pour que le livre soit à la portée de tous, des libraires de l'AILF se mobilisent pour bonifier le prix des livres et organiser des animations publiques qui nécessitent un soutien par les pouvoirs publics locaux.

3-Accompagner les libraires dans leurs initiatives de sensibilisation au livre et à la lecture

Encourager l'accès à la culture et le développement de la lecture, c'est accompagner l'éducation à la citoyenneté et au développement durable.

Les états peuvent accompagner les efforts des libraires de l'AILF dans leurs actions pour sensibiliser un plus large public aux ouvrages de littérature.

En participant à l'échelle de vos pays à l'opération de la Caravane du livre et de la lecture qui marquera ses 10 ans en 2014, vous amenez les africains à mieux connaître les auteurs locaux et à ouvrir le champ culturel à la production d'auteurs sous régionaux. A ce titre toute coédition sous régionale est à inciter pour faciliter l'accès au livre –en termes de contenu éditorial et de prix-. A ce jour, cette manifestation montre une véritable évolution de la demande en littérature en Afrique francophone et devrait, dès 2013, se déployer dans les pays d'Afrique centrale, puisque c'est une des résolutions prises lors de notre séminaire d'Abidjan en novembre 2012.

Ces initiatives sont le fruit d'un travail collectif, d'une solidarité interprofessionnelle qui n'a de sens que si chaque maillon de la chaîne du livre est respecté en tant que tel.

4-Identifier et soutenir les véritables acteurs de la chaîne du livre

Au sein de la chaîne du livre, chaque maillon est indispensable : qu'il soit auteur, imprimeur, éditeur, diffuseur, distributeur, libraire et bibliothécaire. Encourager la « bibliodiversité » garante de la diversité culturelle, c'est respecter le choix et le professionnalisme de chaque acteur de la chaîne du livre.

En l'absence de véritable structure de formation aux métiers du livre, il est primordial de soutenir toute initiative de professionnalisation.

Toute action entreprise par les associations de professionnels (AILF, Afrilivres, APNET...) est à encourager. A l'échelle de la librairie, l'AILF a mis en place une charte du libraire francophone qui engage le libraire à respecter quatorze critères préalables à sa reconnaissance par ses clients, ses partenaires et son environnement (comme assurer le professionnalisme de son équipe, développer une offre de qualité, veiller à la qualité de son service à la clientèle ou favoriser les relations entre libraires et avec l'interprofession). L'association se propose, dans la mesure de ses possibilités et avec l'appui des acteurs locaux, à accompagner la professionnalisation de ses membres.

En parallèle, il est important de veiller à ne pas encourager certains outils alléchants pour les Universités ou Bibliothèques nationales comme le matériel permettant une impression à la demande du type « On Demand books » mettant en péril l'ensemble de la chaîne du livre locale et remettant en cause tout l'héritage culturel et le professionnalisme des maillons de cette chaîne : le travail de l'éditeur (choisir un texte, le retravailler), du librairie (lire un livre et choisir de le mettre en évidence) et celui du bibliothécaire (sensibiliser un large public à la lecture).